COMITE D'ETABLISSEMENT DES POLES ET FONCTIONS

TELETRAVAIL / ACTE 2

BNP PARIBAS

JUIN

2016

La première phase d'expérimentation du télétravail arrive à échéance le 30 juin 2016. La direction en a présenté le bilan à vos élus.

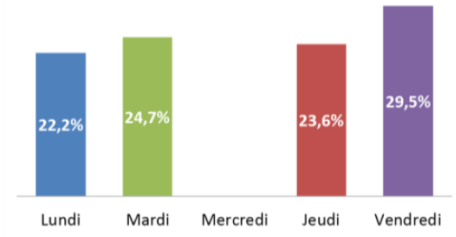
A fin mai, sur **398** salariés qui pouvaient en bénéficier :

- **216** salariés pratiquent le télétravail :
  - ⇒ 98 sur IMEX (soit 50%),
  - ⇒ 48 sur CIB ITO (soit 50%),
  - ⇒ 70 sur la DSI BDDF (soit 70%).

La direction ne s'attendait pas à un tel engouement pour le dispositif, alors que vos élus Cfdt demandaient de longue date la mise en place du télétravail.

Le télétravail chez BNP Paribas : un bilan positif mais des axes d'amélioration à envisager.

- **Positionnement des jours dans la semaine**

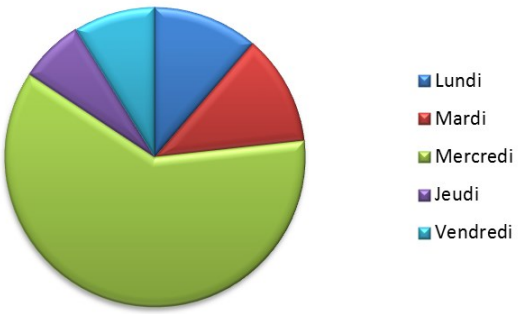


1 jour de Télétravail	2 jours de Télétravail
66% des Télétravailleurs	34% des Télétravailleurs

Extrait du bilan de la 1ère phase d'expérimentation du télétravail

Le mercredi étant exclu de l'accord actuel d'expérimentation du télétravail, les journées télétravaillées ne sont pas lissées équitablement sur la semaine.

Le jour de la semaine où il y a le moins de place disponible en flex-office



Extrait du sondage Cfdt réalisé en avril 2016 sur les dispositifs de télétravail et flex-office

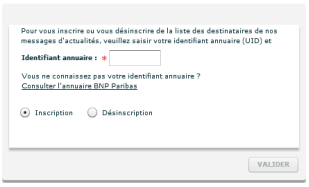
Forts du sondage réalisé par vos élus Cfdt (*restitution du sondage ici*) nous avons engagé les négociations pour l'élargissement du télétravail au plus grand nombre tout en proposant des améliorations du premier accord.

SOYEZ BIEN INFORMES !

INSCRIVEZ-VOUS SUR ECHONET À LA NEWSLETTER CFDT :

ECHONET > MON ESPACE RH > COMMUNICATION SYNDICALE > CFDT

@ Recevoir notre Newsletter



LE NOUVEL ACCORD D'EXPERIMENTATION

Sera applicable à partir de juillet 2016 jusqu'en décembre 2018.

Les périmètres à l'étude par la direction :

BDDF 20 Lev Pom (1200 salariés),

ITP : ARF, SGG et CCPRO (200 salariés),

ITG : équipes Services Télécoms Groupe (200 salariés),

Communication Groupe (150 salariés).



En l'état actuel des négociations, vos élus CFDT ont demandé des engagements de la direction sur :

⇒ **l'intégration du mercredi** au dispositif de télétravail,

⇒ **la baisse de l'ancienneté à 6 mois** pour y prétendre,

⇒ **Ouverture du dispositif** aux salariés **à temps partiel (90%)**,

⇒ **la suppression du délai de prévenance** pour le changement exceptionnel de journée télétravaillée,

⇒ **une liste non limitative** des périmètres concernés par le télétravail,

⇒ la mise en place **d'une commission de suivi** afin de définir de nouveaux périmètres,

⇒ **prioriser** les sites excentrés de Paris Intra Muros (Rueil, Pantin,…)

Nous attendons maintenant la dernière version de l'accord proposé et vous tiendrons informés de sa mise en place.

CFDT CEPF - CSD05A1 - 32 rue de Clignancourt- 75018 Paris - 01 57 43 38 67 / 06 68 18 28 45

PARIS IRP CFDT CEPF



Linda DELIBA
DSI BDDF
Elue DP



Mouhnime ELAMRATI
GROUP FINANCE
Elu DP



Farid GUETTARI
DSI BDDF
Elu DP



Pascal AUBERT
CIB
RS CEPF / Elu DP



MC GERFAUD
CEPF
Elue CE / CCE



Fabrice HALLAIS
ITP
Elu CE / DP



Alain LEGOEUIL
MOA BDDF
Elu CE



Gilles GAUTHIER
BDDF DIRECTION
Elu CE / CCE



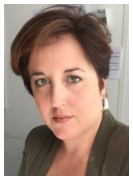
Cyrille LAURENT
GROUP FINANCE
Elu DP / CHSCT



Elisabeth ASSOGBA
AJG
Elue DP



Jean-Marie GASSELIN
CIB
Elu DP / CHSCT



Céline PECOUYOUL
BEL—CRC
Elue DP / DS



Eddie COTAYA
RBIS
Elu CE / DP



Muriel JAVERZAC
CEPF
Elue DP



Isabelle SCARANGELLA
AJG
Elue DP / CHSCT